

Description de la formation :

Objectifs de la formation :

- « Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire »
- « Obtenir la qualification de spécialiste en MG en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique. »

La durée du DIU sera de 1 an

Programme d'enseignement :

Le D. I. U. se décompose en deux modules :

MODULE 1 : (1er septembre - fin décembre)

a. Phase d'évaluation des compétences :

- Diagnostic pédagogique en situation authentique durant le stage de 20 demi-journées chez un maître de stage des Universités (MSU) agréée, avec un journal de bord renseignant sur :
 - Le niveau des connaissances
 - Le niveau des habiletés
 - Le niveau des compétences.
- Prescriptions pédagogiques et productions de traces écrites
- Evaluation à partir du rapport de stage du candidat, journal de bord et évaluation du stage par les MSU.
- Délibération après concertation des MSU, du responsable du DIU, de l'enseignant MG évaluateur.

b. Phase de remédiation :

- Cibler les besoins
- Flécher les séminaires à suivre
- Préciser les travaux d'écriture à construire et les familles de situations à prioriser

MODULE 2 :

Module stages en Médecine générale : Priorité de ce temps et de cette offre d'apprentissage

Au sein de cabinet de groupe ou de regroupement de cabinets, avec MSU habitués au niveau 1 et 2, agréés ARS, temps hebdomadaire de 2 à 3 jours, avec un minimum de 104 demi-journées, avec mise en responsabilité progressive, temps de supervision directe et indirecte et production de traces d'apprentissage. Les enseignants (MSU et tuteurs) devront vérifier que le candidat a été confronté aux 11 familles de situation.

Module d'enseignement hors stage de Médecine générale:

- Doit être déterminé en fonction du bilan de compétences, (qui doit tenir compte du parcours du candidat et du projet professionnel) mais favorisant l'acquisition des compétences.
- Pas d'offre de formation complémentaire pour ces candidats en dehors des Groupes d'échange de pratiques (GEP) (si le nombre de candidats est suffisant) et inversement pas d'offre complémentaire autre que celui du DES.
- Priorisation des enseignements à partir du bilan de compétences.
- Le temps d'enseignement facultaire correspondra au minimum à une demi-journée hebdomadaire, soit environ 40 ½ journées annuelles.

Module d'ajustement d'acquisition des compétences : favoriser le recours au DPC, formation permanente.

Tutorat obligatoire avec construction d'un portfolio d'apprentissage :

- Doit être influencé par le bilan de compétences. !

Il comprend une rencontre mensuelle entre le tuteur/tuteuré et une rencontre trimestrielle avec suivi par un des responsables du DIU.

Le portfolio doit:

- Etre constitué à partir des traces produites qui doivent couvrir l'ensemble des compétences à acquérir selon le bilan initial (Récit de situation complexes authentique).
- Contenir un ou des journaux de bord des stages cliniques.
- Contenir les traces écrites de son parcours d'apprentissage.
- Contenir les évaluations en situations authentiques par le ou les MSU avec des grilles critériées.

Public concerné :

Sont autorisés à s'inscrire :

- Les médecins diplômés qualifiés en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale.
- Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.
- Les médecins diplômés ou ayant la spécialité reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire
- Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle ».
- Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences.
- Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Effectif : 4 à 6 étudiants maximum par an et par Faculté de Médecine et ouverture à partir d'un étudiant.

Mode de sélection :

Phase initiale de recrutement (de janvier à juin) qui comprend :

- Un dépôt de candidature comportant : la lettre de motivation, la Procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins étrangers,
- Le curriculum vitae (précisant la FMI, les formations complémentaires, le parcours professionnel, le projet professionnel à venir...),
- La décision ordinaire d'insuffisance professionnelle le cas échéant, et une réflexion sur la question : quels sont vos besoins de formation ?
- Un entretien préalable par une ou deux personnes pendant 30 à 60 minutes, entretien réalisé à partir de la lettre de motivation, du CV et de la question.
- Une exploration des connaissances pourra être réalisée selon les modalités choisies par le jury.

Tous les refus seront notifiés par écrit.

L'admission au module se fera en fonction de la capacité d'accueil des DIU.

Les candidats non admis seront informés soit d'un refus soit d'une admissibilité l'année suivante en cas de manque de place.

Une liste nationale des candidats avec la mention admis ou non admis et le nom du DMG ayant rendu sa décision devra être mise en place.

Modalités d'accès :

Responsables pédagogiques :

Pr Sylvie ERPELDINGER

Dr Christophe PIGACHE

Renseignements pédagogiques, candidatures, programme :
christophe.pigache@univ-lyon1.fr

Renseignements administratifs :
Université Claude Bernard Lyon 1
Bureau des DU/DIU
8 avenue Rockefeller 69008 LYON
formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique avec un compte-rendu écrit validé par le tuteur qui est joint au portfolio de l'étudiant.

A l'issue de chacun de ses stages ambulatoires, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au responsable du DIU du département.

La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale. (Validation des stages, validation du portfolio, ...)

En cas de non validation de stage et/ou du portfolio, le participant peut être autorisé à se réinscrire, sous réserve de l'accord du responsable de l'enseignement. Dans ce cas, il doit s'acquitter d'une réinscription à l'université comportant les droits universitaires et la CVEC

Modalités d'évaluation :

Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique avec un compte-rendu écrit validé par le tuteur qui est joint au portfolio de l'étudiant.

A l'issue de chacun de ses stages ambulatoires, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au responsable du DIU du département.

La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale. (Validation des stages, validation du portfolio, ...)

En cas de non validation de stage et/ou du portfolio, le participant peut être autorisé à se réinscrire, sous réserve de l'accord du responsable de l'enseignement. Dans ce cas, il doit s'acquitter d'une réinscription à l'université comportant les droits universitaires et la CVEC

Session de la formation :

Date de début : 01/10/2024 Date de fin : 25/09/2025

Conditions d'accès :

L'inscription se déroule en 2 temps :

L'inscription au module 1 : 1 500 €

Si réussite au module 1 : inscription au module 2 = 7 000 €

Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

SYLVIE ERPELDINGER : sylvie.erpeldinger@univ-lyon1.fr , 0478805116

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr